

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2021-60(FOR)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt et un et le 23 novembre, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation : 9 novembre 2021

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 4

Absents : 1

Votants : 4

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

Etaient présents : Monsieur Claude BONDIL, 2^{ème} vice-président ; monsieur Maurice JAYET, 3^{ème} vice-président ; madame Laurie SARDELLA, membre du Bureau.

Était excusée : Madame Patricia PAUL, 1^{ère} vice-présidente.

Objet: Référentiels internes d'organisation de formation et évaluation (RIOFE)

Le Président expose :

Par délibération n° 2020-10 (GRH) du 10 mars 2020, le Conseil d'administration a adopté la mise en place du règlement de formation de notre établissement, suivi par l'adoption de nombreux RIOFE par le bureau du Conseil d'administration.

A nouveau, il vous est soumis le RIOFE du chef d'agrès SPP d'un engin comportant une équipe figurant ci-après.

Le comité technique a rendu un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 4 novembre 2021.

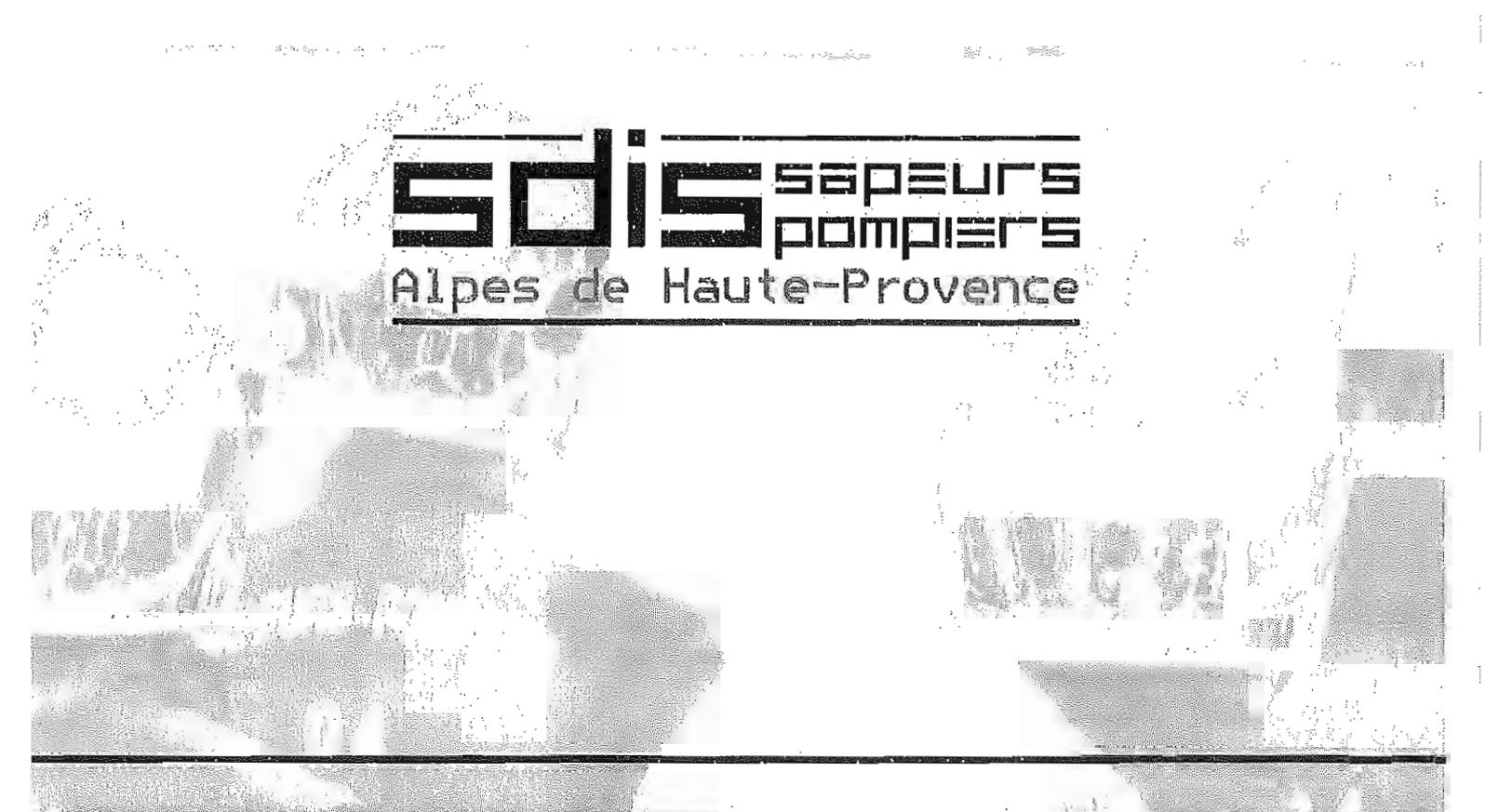
Il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL



sdis sapeurs
pompiers
Alpes de Haute-Provence

**REFERENTIEL INTERNE D'ORGANISATION
DE FORMATION ET D'EVALUATION
« CHEF D'AGRES SPP D'UN ENGIN
COMPORTANT UNE EQUIPE »**



Sapeurs-Pompiers

04

SEPTEMBRE 2021



TABLE DES MATIERES

1 - Glossaire	3
2 - Finalité de la formation	5
2.1 - Documents de références	5
3 - Conception du parcours de la formation	6
3.1 – Conditions d’admission des apprenants	6
3.2 – Dispense de formation	6
3.3 – Préparation	6
3.4 – Enseignement à distance	6
4 - Organisation de la formation	7
5 - Mise en œuvre de la formation	8
5.1 – Les moyens logistiques et techniques	8
6 - Les évaluations	10
7 - La certification	11
8 - Fiches par activités	12
81 - « Blocs de compétences liés aux 4 domaines d’activités de chef d’agrès dirigeant 1 équipe »	13
82- « Blocs de compétences transversales de chef d’agrès dirigeant 1 équipe »	22
9 - Annexes	29
Annexe 1 - Programme type formation chef d’agrès SPP d’un engin comportant une équipe	30
Annexe 1 - Objectif de l’évaluation	32
Annexe 2 - Attestation et diplôme	38

1 - Glossaire

- **ACCPRO :** ACCompagnateur de PROximité
- **APP :** Atelier Pédagogique Personnalisé
- **ARI :** Appareil Respiratoire Isolant
- **CA :** Chef d'Agrès
- **CASDIS :** Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- **CNFPT :** Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- **DGSCGC :** Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises
- **DIV :** Domaine d'activité de la protection des personnes, des biens et de l'environnement ; interventions DIVERses
- **ENSOSP :** Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers
- **EPI :** Equipement de Protection Individuelle
- **FMPA :** Formation de Maintien et de Perfectionnement des Acquis
- **FOAD :** Formation Ouverte A Distance
- **FORACC :** FORMateur ACCompagnateur
- **FPTL :** Fourgon Pompe Tonne Léger
- **GDO :** Guide des Doctrines Opérationnelles
- **GNR :** Guide National de Référence
- **GTO :** Guide des Techniques Opérationnelles
- **INC :** Domaine d'activité de la lutte contre les INCendies
- **LSPCC :** Lot de Sauvetage et de Protection Contre les Chutes
- **MSP :** Mise en Situation Professionnelle
- **PEX :** Partages d'EXpériences
- **PIO :** Partages d'Informations Opérationnelles
- **PNRS :** Portail National des Ressources et des Savoirs
- **RIOFE :** Référentiel Interne d'Organisation de Formation et d'Évaluation
- **RNAC :** Référentiel National d'Activité et de Compétences
- **RNE :** Référentiel National d'Évaluation
- **SDIS 04 :** Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de H^{ie}-Provence
- **SPV :** Sapeur-Pompier Volontaire
- **SSQVS :** Santé, Sécurité et de la Qualité de Vie en Service



- **SUAP :** Domaine d'activité du Secours d'Urgence Aux Personnes
- **VID :** Véhicule d'Interventions Diverses
- **VSAV :** Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes

3 - Conception du parcours de la formation

Le RIOFE reprend l'ensemble des compétences issues de l'analyse qui figurent dans le RNAC chef d'agrès SPP d'un engin comportant une équipe. L'organisation de ce parcours est conçue par le bureau de l'ingénierie pédagogique ainsi que les référents pédagogiques du SDIS 04. Cependant, il est convenu que les formateurs chargés de cette formation doivent avant tout tenir compte des compétences précédemment acquises par les apprenants.

Ce diagnostic de compétences est réalisé en amont de la formation par l'équipe pédagogique.

L'équipe pédagogique doit créer des parcours de professionnalisation individualisés, centrés sur une mixité de techniques pédagogiques.

Les Mises en Situation Professionnelle (MSP) doivent représenter la majorité du temps pédagogique et permettre de diagnostiquer l'acquisition ou non des compétences par le stagiaire. Le temps restant est consacré à la mise en œuvre d'Ateliers Pédagogiques Personnalisés (APP).

Certains apports pédagogiques plus théoriques sont assurés en enseignement à distance (plateforme de Formation Ouverte A Distance (FOAD) / E-Learning).

Des périodes d'immersion tuteurées en situation professionnelle ainsi que des stages en structures extérieures peuvent également permettre la consolidation des compétences.

3.1 – Conditions d'admission des apprenants

Etre SPP de catégorie C, nommé au grade de sergent.

3.2 – Dispense de formation

L'arrêté du 22 août 2019, suscité, prévoit, dans ses articles 7 à 9, les modalités de dispense de formation. Les SPP de catégorie C nommés adjudant par le SDIS 04 possèdent en général une expérience de sapeur-pompier sous différents statuts (SPV, militaire, autre...). Aussi, une commission, conforme à celle définie en partie 7 du présent document, se réunira systématiquement avant le début du parcours de formation. En fonction des titres, diplômes et expériences détenus par chacun, elle pourra valider des blocs de compétence.

A la suite de cette commission, l'apprenant pourra assurer en propre la ou les activités correspondantes aux blocs de compétences validés.

3.3 – Préparation

Les préparations se font sur la base technique des doctrines opérationnelles départementales, à défaut sur les Guides de Doctrine Opérationnelle (GDO), Guides de Technique Opérationnelle (GTO), Partage d'Expérience (PEX), Partage d'Information Opérationnelle (PIO) disponibles sur le site intranet du SDIS ou tout autre support validé par le service formation.

3.4 – Enseignement à distance

A la suite de l'autodiagnostic et de la commission de dispense, des apports de connaissances pourront être mis à disposition des apprenants par les moyens suivants :

- Parcours FOAD ;
- e-learning ;
- Dossier partagé (type Drive).
-

En cas de parcours FOAD, l'apprenant recevra par e-mail ses identifiants et codes d'accès à la plateforme. Il devra alors réaliser son parcours de FOAD dont le contenu est nécessaire pour débiter la phase « présentielle » de sa formation.

4 - Organisation de la formation

Les chefs d'agrès SPP d'un engin comportant une équipe interviennent au sein d'une équipe lors des opérations de secours, sous l'autorité d'un chef de groupe.

Ces opérations se déclinent en quatre domaines d'activités principales :

- Lutte contre l'incendie avec un MEA (2 jours)
- Le secours d'urgence aux personnes (2 jours)
- Le secours routier (3 jours)
- La protection des personnes, des biens et de l'environnement (2 jours)

Le RIOFE comporte les compétences et éléments de compétences nécessaires à leurs emplois dans ces domaines opérationnel et administratif auxquels s'ajoutent les compétences transversales.

Pour permettre l'acquisition de l'ensemble de ces compétences un présentiel sur 9 jours est organisé en respectant les volumes horaires définis par le SDIS 04 et conformément aux RNAC.

Cette organisation incombe de fait à l'équipe pédagogique selon le programme type (annexe 1).

Les MSP sont adaptées aux apprenants et à leur environnement.

Après chaque MSP une fiche d'autoévaluation est renseignée par l'apprenant (annexe 6).



5 - Mise en œuvre de la formation

La formation est dispensée en présentiel par une équipe de formateurs composée d'un responsable de formation (SPP), Formateur-Accompagnateur (FORACC) obligatoirement et de formateurs, Accompagnateurs de Proximité (ACCPRO) selon les principes rappelés ci-dessous.

Le responsable de la formation dispose d'un catalogue de MSP (annexe 4) relatif à la formation permettant de vérifier l'acquisition de l'ensemble des compétences définies dans ce référentiel. Ce catalogue n'est pas exhaustif. Les formateurs peuvent adapter librement d'autres thèmes selon les besoins des apprenants.

Selon les possibilités d'organisation, ces MSP peuvent être intégrées sur des formations de niveau chef d'équipe SPP.

Les fiches d'auto-évaluations MSP et les livrets de professionnalisation (annexe 3) seront également fournis. Le responsable de la formation devra prendre connaissance de ces documents au moins un mois avant le début de la phase présentielle.

Il s'assure que tous les moyens humains et logistiques définis ci-dessous seront à sa disposition pendant la phase présentielle.

Il a en charge de déterminer les sites où se dérouleront les MSP, en s'assurant que les conventions d'exercices soient réalisées et respectées. Pour cela il devra se renseigner auprès du service ingénierie du SDIS 04 en charge du suivi et de la gestion des conventions de sites de manœuvres.

Les APP doivent s'appuyer obligatoirement sur les documents de doctrines départementales ou à défaut aux GDO ou GTO.

Les besoins d'encadrement générique sont listés dans le tableau ci-dessous. Ils sont adaptés au cas par cas en fonction des thématiques prévus sur les journées de MSP telles que présentées en annexe I.

Apprenants	Responsable du stage	Formateurs	Assistants	Conducteurs	Logisticiens
De 1 à 12	1 FOR ACC parmi les formateurs	1 pour 3 apprenants	5 pour 6 apprenants Possibilité d'intégrer des apprenants chef d'équipe SPP	1 par véhicule nécessaire	1 pour 6 apprenants

L'encadrement devra être complété en cas de mises en œuvre de feux réels :

- 1 équipage en sécurité ;
- Des formateurs caissons.

Il peut également être complété par un intervenant dans le domaine de la Santé, Sécurité et de la Qualité de Vie en Service (SSQVS) et par tout intervenant spécialisé dans un domaine particulier (spécialités, psychologue, agent GrDF, agent ENEDIS...).

5.1 – Les moyens logistiques et techniques

Selon les thématiques abordés, l'organisation de cette formation requiert tout ou partie des moyens suivants :

Matériel disponible au service formation :

- 2 machines à fumées (avec leur liquide)
- 1 mallette de maquillage
- 1 explosimètre de formation
- 2 LSPCC
- 6 dossards ARI et 6 pièces faciales
- 12 bouteilles ARI + matériel de nettoyage

Matériel opérationnel :

- 1 engin-pompe pour 6 apprenants
- 1 EPSA
- 1 VSAV
- 1 VTP
- 8 postes radios
- 4 parcelles du secteur de la formation

Autre :

- 2 mannequins
- 1 salle de cours
- 1 salle de sport
- 2 ordinateurs reliés aux réseaux
- Le simulateur virtuel
- Le simulateur feux de VL
- Des fumigènes / pétards / moyens pyrotechniques
- Palettes bois pour feux réels



6 - Les évaluations

La formation de chef d'agrès SPP d'un engin comportant une équipe est certificative.

Les objectifs de l'évaluation sont rappelés dans le livret de professionnalisation.

Les modalités d'évaluations devront comporter a minima les autoévaluations (auto-évaluation accompagnée diagnostique, auto-évaluation accompagnée intermédiaire, auto-évaluation accompagnée périodique et auto-évaluation accompagnée d'acquisition).

Elles seront obligatoirement consignées dans le livret individuel de professionnalisation. L'ensemble de ces documents devront être retournés au service formation.

7 - La certification

Selon que le stagiaire soit déclaré « apte » ou « inapte », il suit les modalités définies dans le référentiel interne d'évaluation « dispositions générales ».

La certification est un acte administratif réalisé par une commission qui vise à certifier que le niveau requis est atteint.

Cette commission se compose :

- D'un président : Le directeur de l'organisme de formation ou son représentant ;
- D'un rapporteur : Le responsable de l'action de formation ;
- D'un officier de SPP ;
- D'un sous-officier de SPP, titulaire de la formation de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe et membre de la commission administrative paritaire.



8 - Fiches par activités

Chaque fiche d'activité précise le minimum de ressources et de références à utiliser pour construire les connaissances nécessaires aux compétences.

L'article 3 du décret n°90-850 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels, prévoit que « la doctrine opérationnelle définie par le ministre chargée de la sécurité civile s'applique à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ».

En ce sens, les guides de doctrines, les guides de techniques sont des ressources incontournables tant à la formation qu'à l'exercice des missions.

Les activités et les compétences du présent référentiel doivent se construire en intégrant les documents de références suivants :

- Guide de doctrine opérationnelle (GDO) ;
- Guide de techniques opérationnelles (GTO) ;
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de Références (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO).

Ces documents sont disponibles sur le site internet du ministère de l'Intérieur et sur le site internet PNRS ENSOSP

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Les-sapeurs-pompiers>

<http://pnrs.ensosp.fr/Plateformes/Operationnel/Documents-techniques>

<https://www.sdjs04.fr/> (onglet « formation »)

8.1 - « Blocs de compétences liés aux 4 domaines d'activités de chef d'agrès dirigeant 1 équipe »

Bloc de compétences 1	
Activité : Commander un sauvetage ou une mise en sécurité	
Compétences :	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Définir la technique opérationnelle et les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et mises en sécurité ➤ 2 - Organiser la prise en compte des impliqués 	
Savoir-agir :	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Analyser le sauvetage à effectuer <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser l'équipe sur le sauvetage ➤ 2 - Rassurer les personnes à secourir <ul style="list-style-type: none"> - Encadrer et accompagner les personnes à secourir 	
Eléments des compétences :	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habiletés : <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les EPI adaptés - Diriger et réaliser un sauvetage sans matériel - Exploiter les capacités des équipements et matériels de sauvetage choisis - Utiliser une technique et des matériels à la situation - Adapter l'usage des matériels au contexte ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Rassurer et assurer la sécurité des personnes secourues - Empathie et bienveillance envers les impliqués ➤ Connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Marche générale des opérations de lutte contre l'incendie - Compréhension du système incendie - phénomène thermique - Le confinement et l'évacuation - Rôle du binôme - Capacité et modalités d'utilisation des matériels de sauvetage (LSPCC, échelles à main) - Capacité et modalité d'utilisation des moyens aériens (MEA, EPA, BEA, EPC...) - Règles d'emploi des EPI - Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires - Rôle et responsabilités du chef d'agrès - Les pouvoirs de police - COS/DOS - L'interservice (SAMU, forces de l'ordre...) - Organisation et chaîne de commandement - Principes du commandement - Le cadre d'ordre 	
Ressources à minima :	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Règlement opérationnel du SDIS04 ➤ GDO ➤ GTO ➤ Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ➤ GNR ➤ PIO 	

Bloc de compétences 2
Activité : Sécuriser la zone d'intervention
Compétences : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Analyser l'environnement opérationnel ➤ 2 - Identifier les risques ➤ 3 - Définir ou établir les zonages opérationnels
Savoir-agir : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Observer l'environnement opérationnel <ul style="list-style-type: none"> - Analyser la situation opérationnelle ➤ 2 - Détecter les sources de dangers <ul style="list-style-type: none"> - Signaler les sources de dangers ➤ 3 - Déterminer et faire sécuriser le périmètre adapté ou prescrit <ul style="list-style-type: none"> - Informer, rendre compte
Eléments des compétences :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habilités : <ul style="list-style-type: none"> - Evoluer avec aisance avec les équipements adaptés - Ordonner à l'équipe les techniques opérationnelles adaptées à la mission - Exploiter les capacités des équipements et matériels de reconnaissance - Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation - Adapter l'usage des matériels au contexte ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Rassurer et assurer la sécurité d'impliqués lors de la reconnaissance - Commander son équipe - Garder un contact permanent avec l'équipe ➤ Connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Marche générale des opérations de lutte contre l'incendie - Compréhension du système incendie - Phénomènes thermiques - Connaissances des différents milieux opérationnels et des risques associés - Disposition constructive - Prévention opérationnelle - Rôles et responsabilités du chef d'agrès - Organisation et chaîne de commandement - Principes du commandement - Le cadre d'ordre - Périmètres et zonages de sécurité - Gestion des fluides - Méthodologies opérationnelles - Capacité et modalités d'utilisation des matériels de reconnaissances - Règle d'emploi des EPI - Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires - Les pouvoirs de police - COS/DOS - L'interservice (SAMU, forces de l'ordre...)
Ressources à minima : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Règlement opérationnel du SDIS04 ➤ GDO ➤ GTO ➤ Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ➤ GNR ➤ PIO

Bloc de compétences 3	
Activité : Participer à l'extinction d'un incendie avec un MEA	
Compétences :	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - S'intégrer dans un dispositif d'extinction avec un MEA ➤ 2 - Utiliser les capacités des équipements du MEA ➤ 3 - Participer aux déblais et à la surveillance après extinction 	
Savoir-agir :	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Ordonner la mission <ul style="list-style-type: none"> - Contrôler la réalisation de la mission - Rendre compte de l'efficacité de la mission - Faire alimenter les établissements hydrauliques ➤ 2 - Optimiser l'exploitation des équipements d'extinction ➤ 3 - Structurer et surveiller la participation aux déblais <ul style="list-style-type: none"> - Organiser la surveillance du sinistre 	
Éléments des compétences :	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habiletés : <ul style="list-style-type: none"> - Ordonner à l'équipe les techniques opérationnelles adaptées à la mission - Contrôler l'exécution de la mission - Exploiter les capacités des équipements et matériels d'extinction - Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation - Adapter l'usage des matériels au contexte ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Rassurer et assurer la sécurité des impliqués - Préserver le potentiel physique et psychologique - Garder un contact permanent avec l'équipe ➤ Connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Marche générale des opérations de lutte contre l'incendie - Protection des biens - Compréhension du système incendie - phénomènes thermiques, lecture du feu - Agents extincteurs, procédés d'extinction - Connaissances des différents milieux opérationnels et des risques associés - Méthodologies opérationnelles - Règles d'établissement des tuyaux - Règles des manœuvres en binôme - Hydraulique, besoins et ressources en eau - Moyens facilitant l'action des secours (ventilation opérationnelle, RIA, colonnes...) - Capacité et modalités d'utilisation des engins de lutte contre l'incendie - Capacité et modalités d'utilisation des matériels de lutte contre l'incendie - Capacité et modalités d'utilisation des échelles à main et des échelles aériennes - Règles d'emploi des EPI - Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires - Capacité et modalités d'utilisation des hydrants - Déblai et surveillance - Rôles et responsabilités du chef d'agrès - Les pouvoirs de police - COS/DOS - L'interservice (forces de l'ordre, gaz, électricité...) - Organisation et chaîne de commandement - Principes du commandement - le cadre d'ordre 	

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SDIS
- GDO
- GTO
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées)
- GNR
- PIO

Bloc de compétences 4	
Activité : Commander un véhicule de secours et d'assistance aux victimes	
Compétences :	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes ➤ 2 - Faire réaliser ou participer au bilan de victime(s) et à la prise en charge ➤ 3 - Diriger l'immobilisation, le relevage et le transport d'une victime ➤ 4 - Veiller en permanence au respect des règles d'hygiène et d'asepsie 	
Savoir-agir :	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Sécuriser le site de l'intervention <ul style="list-style-type: none"> - Agir pour éviter le suraccident ➤ 2 - Organiser ou réaliser le bilan de la ou des victimes <ul style="list-style-type: none"> - S'intégrer dans un dispositif de nombreuses victimes - Détecter les situations de violences familiales, adapter sa conduite, signaler les faits, indices - Commander les actions de secours pour traiter la détresse de la victime - Rendre compte des bilans, communiquer avec la régulation médicale ➤ 3 - Choisir et organiser la prise en charge adaptée <ul style="list-style-type: none"> - Collaborer avec les personnels médicaux, paramédicaux - Commander l'équipe VSAV ➤ 4 - Travailler en respectant les règles d'hygiène et d'asepsie ➤ - Faire contrôler et reconditionner les matériels et équipements 	
Eléments des compétences :	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habilités : <ul style="list-style-type: none"> - Ordonner à l'équipe les techniques opérationnelles adaptées à la mission - Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation - Adapter l'usage des matériels au contexte - Mettre en œuvre le protocole et les outils SINUS - Diriger et contrôler l'exécution de la mission - Exploiter les capacités des équipements et matériels d'extinction ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Rassurer et encadrer la victime et les impliqués - Préserver le potentiel physique et psychologique - Agir en interaction et coordination avec le personnel médical et paramédical - Coopérer avec les forces de l'ordre - Réagir devant une situation avec de nombreuses victimes ➤ Connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Marche générale des opérations de secours à personnes - Plan nombreuses victimes - Méthodologie de prise en charge - Capacité et modalités d'utilisation du VSAV - Capacité et modalité d'utilisation des matériels de secourisme - Capacité et modalités d'utilisation des échelles à main et des échelles aériennes - Règles d'emploi des EPI - Rôles et responsabilités du chef d'agrès - Les pouvoirs de police - COS/DOS - Le plan ORSEC - NOVI - SINUS - L'interservice (SAMU, forces de l'ordre...) - Organisation et chaîne de commandement - Principes du commandement - Le cadre d'ordre 	

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SDISO4
- Référentiel PSE
- Protocole du SDISO4
- Protocole SINUS
- Malette MIPROF sur les violences conjugales

Bloc de compétences 5	
Activité : Commander un engin de secours routier	
Compétences :	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Ordonner la protection de la zone d'intervention ➤ 2 - Définir la technique de désincarcération ➤ 3 - Commander la désincarcération 	
Savoir-agir :	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Sécuriser le site de l'intervention <ul style="list-style-type: none"> - Agir pour éviter le suraccident - Protéger contre le risque incendie ➤ 2 - Analyser la situation de désincarcération <ul style="list-style-type: none"> - Se coordonner avec les personnels en charge de la victime (CA VSAV, personnels médicaux et paramédicaux) ➤ 3 - Ordonner la mise en œuvre des équipements de désincarcération <ul style="list-style-type: none"> - Coordonner les actions de calage, découpe et levage 	
Éléments des compétences :	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habilités : <ul style="list-style-type: none"> - Ordonner à l'équipe les techniques opérationnelles adaptées à la mission - Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation - Adapter l'usage des matériels au contexte - Diriger, contrôler l'exécution de la mission - Exploiter les capacités des équipements et matériels de secours routier ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Préserver le potentiel physique et psychologique - Agir en interaction et coordination avec le personnel médical, paramédical - Coopérer avec les forces de l'ordre - Réagir devant une situation avec de nombreuses victimes ➤ Connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Marche générales d'une opération de secours routier - Les véhicules spécifiques (TMD, PL, véhicules hybrides...) - Les guides de désincarcération des constructeurs automobiles - Les règles du balisage et de la signalisation - Capacité et modalités d'utilisation des matériels de balisage, signalisation - Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'éclairage - Capacité et modalités d'utilisation des matériels de calage, étaieement, levage - Capacité et modalités d'utilisation des matériels de protection contre l'incendie - Marche générale des opérations de secours à personnes - Plan nombreuses victimes - Règles d'emploi des EPI - Rôle et responsabilités du chef d'agrès - Les pouvoirs de police - COS/DOS - L'interservice (SAMU, forces de l'ordre...) - Organisation et chaîne de commandement - Principes du commandement - Le cadre d'ordre 	
Ressources à minima :	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Règlement opérationnel du SDIS04 ➤ GDO ➤ GTO ➤ Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ➤ GNR ➤ PIO 	

Bloc de compétences 6
Activité : Commander un véhicule tout usage
Compétences : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Assurer la sécurité immédiate de la zone d'intervention ➤ 2 - Identifier les risques ➤ 3 - Définir la technique opérationnelle ➤ 4 - Commander son équipe
Savoir-agir : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Sécuriser le site de l'intervention ➤ 2 - Observer la situation, le contexte, l'environnement, analyser et identifier les risques et les enjeux liés aux personnes et aux biens, aux interventions en lien avec les animaux, à la protection de l'environnement, et aux dangers climatiques ➤ 3 - Déterminer la technique adaptée <ul style="list-style-type: none"> - Adapter la technique pour l'efficacité de la mission ➤ 4 - Ordonner la mission <ul style="list-style-type: none"> - Contrôler l'efficacité de la mission
Eléments des compétences : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Habiletés : <ul style="list-style-type: none"> - Ordonner à l'équipe les techniques opérationnelles adaptées à la mission - Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation - Adapter l'usage des matériels au contexte - Diriger, contrôler l'exécution de la mission - Exploiter les capacités des équipements et matériels du véhicules tout usage ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Préserver le potentiel physique et psychologique - Agir en interaction et coordination avec d'autres services - Coopérer ou agir avec des personnels spécialisés (équipes animalières, vétérinaires...) - Bienveillance envers la(es) victime(s) et impliqué(s) - Se limiter au champ d'action de la sécurité civile - Communiquer et transmettre la culture de sécurité civile ➤ Connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Marche générale des interventions de protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement - Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'épuisement et d'assèchement - Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'éclairage - Capacité et modalités d'utilisation des matériels de forçage - Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'élagage et de tronçonnage - Capacité et modalités d'utilisation des matériels de découpe - Capacité et modalités d'utilisation des matériels de capture et de neutralisation des animaux - Phénomène météorologiques (tempêtes, cyclones, vague de froid, neige...) Les ascenseurs - règles de sécurité et modalité d'intervention - Règle d'emploi des EPI - Rôles et responsabilités du chef d'agrès - Les pouvoirs de police - COS/DOS - L'interservice (forces de l'ordre...) Organisation et chaîne de commandement - Principes du commandement - le cadre d'ordre

8.2- « Blocs de compétences transversales de chef d'agrès dirigeant 1 équipe »

Bloc de compétences transversales A
<p>Activité : Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité, qualité de vie en service (SSQVS)</p>
<p>Compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Préserver la santé tout au long de son engagement afin d'accomplir ses missions de sécurité ➤ 2- Intégrer la sécurité individuelle et collective dans chacune de ses actions ➤ 3 - Contribuer au « Bien vivre ensemble » ➤ 4 - Préserver le potentiel physique et psychologique
<p>Savoir-agir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Adapter et entretenir son potentiel physiologique, physique, psychologique et social en vue de garantir sa capacité opérationnelle à long terme <ul style="list-style-type: none"> - Proscrire tout comportement addictif (substances psychoactives ou dopantes, tabac, alcool, activités sportives excessives, jeux...) ➤ 2 - Appliquer les principes généraux de prévention et les règles de sécurité en et hors missions opérationnelles <ul style="list-style-type: none"> - Veiller à la sécurité des personnels sous ses ordres - Utiliser, et faire utiliser par l'ensemble des intervenants, les EPI nécessaires à la mission - Réaliser la mission en adaptant son engagement et celle de l'ensemble des intervenants aux risques, aux enjeux et à ses propres limites - Savoir réagir face à tout évènement soudain et imprévisible affectant les secours engagés ➤ 3 - Intégrer les interactions entre la vie privée et les obligations de l'engagement citoyen <ul style="list-style-type: none"> - Être en capacité d'identifier pour soi-même et l'ensemble des intervenants des situations potentiellement traumatisantes et les dispositifs de prise en charge - Avoir un comportement empathique et tolérant envers ses collègues (cohésion, entraide, écoute, solidarité, confiance, loyauté...) - Développer et entretenir des liens sociaux variés et réguliers ➤ 4 - Autoévaluer son potentiel physique <ul style="list-style-type: none"> - Développer et améliorer son potentiel physique en référence aux indicateurs de la condition physique (ICP) - Agir et réagir lors d'une agression physique - Autoévaluer son potentiel psychologique - Développer et améliorer son potentiel psychologique - Agir et réagir lors d'une agression psychologique
<p style="text-align: center;">Eléments des compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Habiletés : <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les risques initiaux et évolutifs de la mission - Accomplir sa mission en intégrant les règles de sécurité pour soi-même et son binôme - Analyser l'état et prendre soin des équipements de protection individuelle affectés - Utiliser les équipements de protection individuelle adaptés à la mission - Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle - Réaliser des gestes et avoir des postures adaptées aux contraintes physique et psychologiques - Exercer la mission dans un contexte de pressions physiologiques et psychologiques - Réaliser des gestes et avoir des postures adaptées aux contraintes physiologiques - Travailler en environnements contraints (chaleur, bruit, sans vision...) - Réagir aux gestes et comportements violents, aux agressions - Signaler les actes de violences - Développer une hygiène de vie adaptée à l'activité et répondant aux indicateurs de la condition physique (ICP)

➤ **Attitudes :**

- Faire preuve de motivation, rigueur et sérieux notamment dans l'application des règles de sécurité
- Demeurer vigilant tout au long de la mission sur le plan individuel et collectif
- Faire preuve de réalisme vis-à-vis de ses propres limites et celles des intervenants
- Savoir rendre compte dans le but d'assurer la continuité de la mission
- Réagir à toute situation dangereuse ou comportement déviant, notamment en la portant à la connaissance d'une personne ressource (hiérarchie, SSSM, collègue ...)
- Etre force de proposition en matière de SSQVS
- Entretien sa condition physique pendant et en dehors du temps de service
- Dialoguer et échanger avec ses collègues, au quotidien comme en situation dégradée
- Détecter les contextes et environnements potentiellement violents, dangereux
- Gérer le stress de la mission
- Maintenir son attention dans la durée
- Développer la culture collective liée à l'hygiène de vie adaptée aux activités de sapeurs-pompier
- Percevoir les signes d'alertes d'atteintes du potentiel physique ou psychologique
- Etre vigilant aux impacts des contraintes physiologiques et psychologiques sur son équipier- Participer à la veille collective de l'état psychologique de ses collègues

➤ **Connaissances :**

- Connaître les principes généraux de prévention et règles de sécurité
- Connaître les conditions de port, d'entretien et de vérification des EPI, ainsi que leurs limites d'emploi
- Connaître les définitions et concepts de la qualité de vie en service (RPS, harcèlement, discrimination...)
- Connaître les règles d'hygiène de vie adaptées aux activités de service (sommeil, nutrition, addictions, hygiène corporelle, surpoids...)
- Connaître les principes de l'entraînement physique (régularité, intensité et récupération)
- La qualité de vie et de santé en service
- L'hygiène et la sécurité en service
- L'impact du stress en service
- Les indicateurs de la condition physique (ICP)
- Les différentes formes de violences (sociales, familiale, physique, verbale...)
- Le cycle de la violence
- Perception de la mission des SIS par les personnes vulnérables
- La prise en charge hiérarchique et réglementaire des actes de violences subies
- La gestion des émotions
- Gestion des situations complexes et dramatiques
- Les structures et personnes ressources au SIS (SSSM, psychologique...)
- La prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SDISO4
- Règlement opérationnel du SDISO4
- Décret 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale
- Arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours
- Plan de prévention santé, sécurité et qualité de vie en service 2019-2023 (DGSCGC, 22/11/2018)
- Guide de l'entraînement physique du sapeur-pompier (ENSOSP-2015)
- Modalités relatives aux ICP

Bloc de compétences transversales B
Activité : S'impliquer dans son emploi
<p>Compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Analyser le contexte, identifier les situations complexes ➤ 2 - S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances ➤ 3 - Développer et encourager la réflexivité ➤ 4 - Engager une démarche de développement permanent ➤ 5 - Comprendre et rédiger des écrits ➤ 6 - Exercer en qualité d'acteur du service public ➤ 7 - Diffuser la culture du service public
<p>Savoir-agir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Observer la situation, le contexte et l'environnement <ul style="list-style-type: none"> - Analyser et identifier les dangers et les enjeux liés aux risques et aux personnes ➤ 2 - Adapter son comportement aux circonstances <ul style="list-style-type: none"> - Anticiper sur les évolutions de la situation ➤ 3 - Autoévaluer ses compétences et connaissances <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à l'autoévaluation des compétences et des connaissances de son équipe - Identifier les axes d'amélioration à développer ➤ 4 - Développer les compétences et connaissances <ul style="list-style-type: none"> - Rechercher les sources ou personnes ressources pour améliorer les compétences et connaissances ➤ 5 - Utiliser les moyens de communication à disposition <ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les documents écrits - Elaborer des écrits ➤ 6 - Agir conformément aux missions du service public <ul style="list-style-type: none"> - Se comporter avec l'utilisateur conformément aux valeurs du service public ➤ 7 - Mesurer les limites d'actions de la fonction publique territoriale du SDIS <ul style="list-style-type: none"> - Diffuser et partager les limites d'action de la fonction publique territoriale du SDIS
Éléments des compétences :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habiletés : <ul style="list-style-type: none"> - Analyser le contexte avec objectivité et recul - Utiliser des techniques, des technologies et des matériels adaptés à la situation - Agir avec honnêteté, intégrité et loyauté conformément aux droits et obligations - Se comporter selon les valeurs et les normes de l'organisation - Faire face aux aléas - Rechercher des ressources adaptées pour progresser - Elaborer des comptes rendus - Transmettre les informations précises, nécessaires et attendues - Agir avec une réactivité adaptée - Communiquer, transmettre la culture de sécurité civile ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Respecter et diffuser les normes de l'organisation - Adapter l'usage des techniques et des matériels au contexte - Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs - Etre dans une démarche permanente d'évolution de ses connaissances et compétences - S'interroger sur ses pratiques - Savoir se remettre en cause - Assumer ses responsabilités - Développer le sens du contact avec le public (victimes, impliqués, témoins...) - Porter les valeurs du service public - Respecter et diffuser les valeurs, les normes de l'organisation

➤ **Connaissances :**

- Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs
- Valeurs et normes de l'organisation
- Organisation et missions du SDIS
- Droits et obligations du fonctionnaire
- Devoir de réserve
- Processus de l'apprentissage
- Processus de l'amélioration continue, démarche qualité
- Notion relative au droit de retrait
- Le compte-rendu et la rédaction de documents
- Déontologie et obligations professionnelles
- Outils informatiques et logiciels du SDIS
- L'environnement territorial (missions, organisation, financement)
- Filières, cadres d'emplois et carrière
- Droits et devoirs du fonctionnaire
- Statut particulier sapeur-pompier professionnel
- Instances paritaires et partenaires sociaux
- La formation tout au long de la vie

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SDIS04
- Règlement opérationnel du SDIS04
- Textes officiels de la fonction publique
- Article 40 du code de la procédure pénale
- Guide de doctrine « gestion opérationnelle et commandement »
- Livret stagiaire formation d'intégration du fonctionnement territorial catégorie C (CNFPT)
- Charte sur le sens de l'action publique pour les agents de l'administration territoriale publique (CNFPT)

Bloc de compétences transversales C
Activité : Agir au sein d'un collectif
Compétences : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - S'intégrer au sein du collectif ➤ 2 - Travailler avec et pour le collectif ➤ 3 - Echanger et partager les informations ➤ 4 - Participer au développement du collectif
Savoir-agir : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Analyser les forces et faiblesses du collectif <ul style="list-style-type: none"> - Développer la notion de collectif ➤ 2 - Partager l'intérêt commun <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la bienveillance ➤ 3 - Echanger avec bienveillance et attention <ul style="list-style-type: none"> - Partager en s'assurant d'être compris - Agir dans le cadre de sa mission de service public - Rendre compte des situations rencontrées ➤ 4 - Participer au développement de l'esprit collectif <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser diversité et mixité
Eléments des compétences :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habilités : <ul style="list-style-type: none"> - Motiver l'appartenance au collectif - S'impliquer dans la dynamique d'amélioration du collectif - Accepter la diversité et la mixité des collectifs - Communiquer avec efficacité - Elaborer des comptes rendus - Transmettre les informations précises, nécessaires et attendues - Utiliser les types d'équipements SIC - Communiquer (ou pas) avec les médias ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Se mobiliser pour le collectif - Agir pour le développement du collectif - Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs - Utiliser l'intelligence collective - Construire une bonne argumentation - Favoriser la bienveillance - Favoriser l'intégration de collaborateur - Développer le sens du contact avec le public (victimes, impliqués, témoins...) - S'adapter à l'évolution des SIC ➤ Connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Organisation et mission du SDIS - Valeurs et normes de l'organisation - La diversité et la mixité des collectifs - Complémentarité SPP/SPV - L'intelligence collective - La boucle « observer, analyser, agir » - Le facteur humain, les effets tunnels, les biais décisionnels - Règles fondamentales de la communication interpersonnelle - Gestuelle et gestion de l'oral - Organisation des systèmes d'information et de communication, déclinaison départementale (régulation avec les centres d'appels d'urgence - 15/17/18/112) - Capacité et modalités d'utilisation des équipements de transmission - Procédures et langage radio - Le compte rendu et la rédaction de documents

Bloc de compétences transversales D
Activité : Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels
Compétences : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Contrôler et superviser la vérification des équipements de protection individuelle ➤ 2 - Organiser la vérification des matériels et véhicules ➤ 3 - Diriger le reconditionnement des équipements, matériels et véhicules
Savoir-agir : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Analyser et faire vérifier l'état des équipements de protection individuelle affectés <ul style="list-style-type: none"> - Choisir l'équipement de protection individuelle adapté à la mission - Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle - Réaliser des contrôles croisés ➤ 2 - Faire contrôler l'état et le fonctionnement des matériels et véhicules avant, durant et après l'intervention <ul style="list-style-type: none"> - Mesurer l'impact d'une anomalie et d'un dysfonctionnement ➤ 3 - Rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules <ul style="list-style-type: none"> - Signaler les équipements, matériels et véhicules défectueux
Eléments des compétences :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habilités : <ul style="list-style-type: none"> - S'équiper des équipements de protection individuelle adaptés - Analyser le fonctionnement des équipements, matériels et véhicules - Signaler un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement - Remettre en état les équipements, matériels et véhicules ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Détecter un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement - Nuancer le dysfonctionnement impactant ou pas l'activité opérationnelle ➤ Connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Capacités et modalités d'utilisation des équipements, matériels et véhicules - Démarche qualité et amélioration continue
Ressources à minima : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Guide technique d'utilisation et de reconditionnement des équipements, matériels et véhicules ➤ Règlement intérieur du SDISO4 ➤ Règlement opérationnel du SDISO4

Annexe 1 - Programme type formation chef d'agrès SPP d'un engin comportant une équipe

J1	08h00	12h00	14h00	18h00
	MSP cibles « Lutte contre l'incendie en qualité de chef d'agrès d'un MEA »		Repas	MSP / APP « Lutte contre l'incendie en qualité de chef d'agrès d'un MEA »
J2	08h00	12h00	14h00	18h00
	MSP / APP « Lutte contre l'incendie en qualité de chef d'agrès d'un MEA »		Repas	Auto-évaluation d'acquisition « Lutte contre l'incendie en qualité de chef d'agrès d'un MEA »
J3	08h00	12h00	14h00	18h00
	MSP cibles « Secours d'urgence aux personnes »		Repas	MSP / APP « Secours d'urgence aux personnes »
J4	08h00	12h00	14h00	18h00
	MSP / APP « Secours d'urgence aux personnes »		Repas	Auto-évaluation d'acquisition « Secours d'urgence aux personnes »
J5	08h00	12h00	14h00	18h00
	MSP cibles « Secours routier »		Repas	MSP / APP « Secours routier »

Annexe 1 - Objectif de l'évaluation

L'évaluation permet de mesurer, d'apprécier, à l'aide de critères et d'indicateurs adaptés, l'atteinte par le stagiaire, de niveaux de compétences lui permettant d'assurer avec autonomie les activités données. L'évaluation doit permettre de :

- Mesurer la performance en évaluant l'efficacité de l'atteinte de l'objectif;
- Mesurer la concordance en évaluant le respect des doctrines (« règles de l'art ») ;
- Mesurer la singularité en évaluant la capacité d'adaptation.

L'auto-évaluation favorise la prise de conscience du stagiaire sur son évolution.

2.2.1 - Compétences des domaines d'activités opérationnels du chef d'agrès 1 équipe SPP

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences
1. Commander un sauvetage ou une mise en sécurité	Définir la technique opérationnelle et les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et mises en sécurité	➤ Analyser le sauvetage à effectuer ➤ Mobiliser l'équipe sur le sauvetage	
	Organiser la prise en compte des impliqués	➤ Rassurer les personnes à secourir ➤ Encadrer et accompagner les personnes à secourir	
	Analyser l'environnement opérationnel	➤ Observer l'environnement opérationnel ➤ Analyser la situation opérationnelle	
2. Sécuriser la zone d'intervention	Identifier les risques	➤ Détecter les sources de dangers ➤ Signaler les sources de dangers	
	Définir ou établir les zonages opérationnels	➤ Déterminer et faire sécuriser le périmètre adapté ou prescrit ➤ Informer, rendre compte	
	S'intégrer dans un dispositif d'extinction avec un MEA	➤ Ordonner la mission ➤ Contrôler la réalisation de la mission ➤ Rendre compte de l'efficacité de la mission ➤ Faire alimenter les établissements hydrauliques	
3. Participer à l'extinction d'un incendie avec un MEA	Utiliser les capacités des équipements du MEA	➤ Optimiser l'exploitation des équipements d'extinction	
	Participer aux déblais et à la surveillance après extinction	➤ Structurer et surveiller la participation aux déblais ➤ Organiser la surveillance du sinistre	

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences
4. Commander un véhicule de secours et d'assistance aux victimes	<p>Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes</p> <p>Faire réaliser ou participer au bilan de la ou les victimes et à la prise en charge</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sécuriser le site de l'intervention ➤ Agir pour éviter le suraccident ➤ Organiser ou réaliser le bilan de la ou des victimes ➤ S'intégrer dans un dispositif de nombreuses victimes ➤ Détecter les situations de violences familiales, adapter sa conduite, signaler les faits et indices ➤ Commander les actions de secours pour traiter la détresse de la victime ➤ Rendre compte des bilans, communiquer avec la régulation médicale 	
5. Commander un engin de secours routier	<p>Diriger l'immobilisation, le relevage et le transport d'une victime</p> <p>Veiller en permanence au respect des règles d'hygiène et d'asepsie</p> <p>Ordonner la protection de la zone d'intervention</p> <p>Définir la technique de désincarcération</p> <p>Commander la désincarcération</p> <p>Assurer la sécurité immédiate de la zone d'intervention</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Choisir et organiser la prise en charge adaptée ➤ Collaborer avec les personnels médicaux et paramédicaux ➤ Commander l'équipe VSAV ➤ Travailler en respectant les règles d'hygiène et d'asepsie ➤ Faire contrôler et reconditionner les matériels et équipements ➤ Sécuriser le site de l'intervention ➤ Agir pour éviter le suraccident ➤ Protéger contre le risque incendie ➤ Analyser la situation de désincarcération ➤ Se coordonner avec les personnels en charge de la victime (CA VSAV, personnels médicaux et paramédicaux) ➤ Ordonner la mise en œuvre des équipements de désincarcération ➤ Coordonner les actions de calage, découpe et levage ➤ Sécuriser le site de l'intervention 	
6. Commander un véhicule tout usage	<p>Identifier les risques de l'intervention</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Observer la situation, le contexte, l'environnement, analyser et identifier les risques et les enjeux liés aux personnes et aux biens, aux interventions en lien avec les animaux, à la protection de l'environnement et aux dangers climatiques 	

Commander un véhicule tout usage (suite)	Définir la technique opérationnelle	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Déterminer la technique adaptée ➤ Adapter la technique pour l'efficacité de la mission 	
	Commander son équipe		

Principes:

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »

2.2.2 - Compétences transversales du chef d'agrès 1 équipe SPP

Les compétences transversales s'évaluent lors des mises en situations relatives aux domaines d'activités opérationnels.

ACTIVITÉS	COMPÉTENCES ASSOCIÉES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences
<p>A. Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité, et la qualité de vie en service (SSQV5)</p>	<p>Préserver la santé tout au long de son engagement afin d'accomplir ses missions en sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adapter et entretenir son potentiel physiologique, psychologique et social en vue de garantir sa capacité opérationnelle à long terme ➤ Proscrire tout comportement addictif (substances psychoactives ou dopantes, tabac, alcool, activités sportives excessives, jeux...) 	
	<p>Intégrer la sécurité individuelle et collective dans chacune de ses actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Appliquer les principes généraux de prévention et les règles de sécurité en et hors missions opérationnelles ➤ Veiller à la sécurité des personnels sous ses ordres ➤ Utiliser et faire utiliser par l'ensemble des intervenants, les EPI nécessaires à la mission ➤ Réaliser la mission en adaptant son engagement et celle de l'ensemble des intervenants aux risques, aux enjeux et à ses propres limites ➤ Savoir réagir face à tout événement soudain et imprévisible affectant les secours engagés 	
	<p>Contribuer au « bien vivre ensemble »</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Intégrer les interactions entre la vie privée et les obligations de l'engagement citoyen ➤ Être en capacité d'identifier pour soi-même et l'ensemble des intervenants des situations potentiellement traumatisantes et les dispositifs de prise en charge ➤ Avoir un comportement empathique et tolérant envers ses collègues (cohésion, entraide, écoute, solidarité, confiance, loyauté...) ➤ Développer, entretenir des liens sociaux variés et réguliers 	
	<p>Préserver le potentiel physique et psychologique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Autoévaluer son potentiel physique ➤ Développer et améliorer son potentiel physique en référence aux indicateurs de la condition physique (ICP) ➤ Agir et réagir lors d'une agression physique ➤ Autoévaluer son potentiel psychologique ➤ Développer et améliorer son potentiel psychologique ➤ Agir et réagir lors d'une agression psychologique 	

Principes:

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »



	Analyser le contexte, et identifier les situations complexes	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Observer la situation, le contexte, l'environnement ➤ Analyser et identifier les dangers et les enjeux liés aux risque et aux personnes
	S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Adapter son comportement aux circonstances ➤ Anticiper sur les évolutions de la situation
	Développer et encourager la réflexivité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Autoévaluer ses compétences et connaissances ➤ Contribuer à l'autoévaluation des compétences et des connaissances de son équipe ➤ Identifier les axes d'amélioration à développer
B. S'impliquer dans son emploi	Engager une démarche de développement permanent	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer les compétences et connaissances ➤ Rechercher les sources ou personnes ressources pour améliorer les compétences et connaissances
	Comprendre et rédiger des écrits	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Utiliser les moyens de communication à disposition ➤ Comprendre les documents écrits ➤ Elaborer des écrits
	Exercer en qualité d'acteur du service public	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Agir conformément aux missions du service public ➤ Se comporter avec l'usager conformément aux valeurs du service public
	Diffuser la culture du service public	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mesurer les limites d'actions de la fonction publique territoriale du SDIS ➤ Diffuser et partager les limites d'action de la fonction publique territoriale du SDIS
C. Agir au sein d'un collectif	S'intégrer au sein d'un collectif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyser les forces et faiblesses du collectif ➤ Développer la notion de collectif
	Travailler avec et pour le collectif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Partager l'intérêt commun ➤ Favoriser la bienveillance
	Echanger et partager les informations	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Echanger avec bienveillance et attention ➤ Partager en s'assurant d'être compris ➤ Agir dans le cadre de sa mission de service public ➤ Rendre compte des situations rencontrées
	Participer au développement du collectif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Participer au développement de l'esprit collectif ➤ Valoriser diversité et mixité

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »

Annexe 2 - Attestation et diplôme

Attestation de suivi de la formation de chef d'agrès SPP d'un engin comportant une équipe

L'attestation de fin de formation doit préciser :

- L'identité du stagiaire
- La nature de la formation (formation de professionnalisation...)
- Les références réglementaires (arrêté du ...)
- Le nom de la formation (formation de chef d'agrès SPP d'un engin comportant une équipe)
- La date
- La durée de la formation (jours ou heures)

SPECIMEN

Elle doit être signée par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant.

Elle doit être délivrée dès la fin de la formation.

Elle peut synthétiser l'ensemble des blocs de compétences suivis durant la formation.

Le modèle, les logos sont à la charge de l'organisme de formation.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires,
 Vu le référentiel national d'activités et de compétences de chef d'agrès sapeur-pompier professionnel d'un engin comportant une équipe,
 Vu le procès-verbal de la commission d'attribution en date du déclarant que
 M. né(e) le, dispose des compétences définies dans le
 référentiel national d'activités et de compétences de chef d'agrès d'un engin comportant une équipe - sapeur-pompier professionnel.

Délivre à M. le présent diplôme.

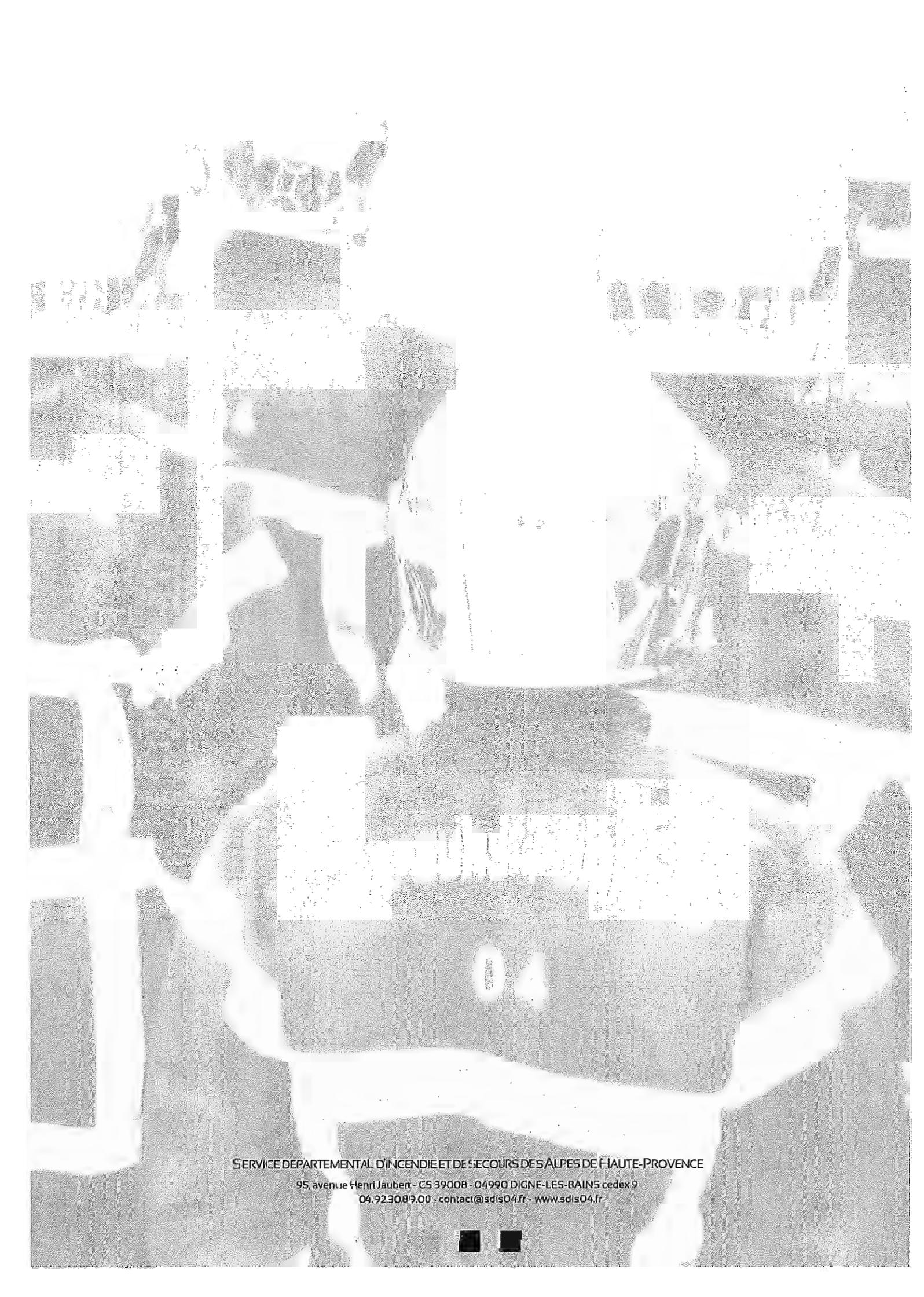
Fait à, le

SPECIMEN

Le (directeur de l'organisme de formation/ Nom-Prénom- fonction)

Nom de l'organisme de formation – chef d'agrès SPP d'un engin comportant une équipe – Année – N°XY

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

95, avenue Henri Jaubert - CS 39008 - 04990 DIGNE-LES-BAINS cedex 9
04.923089.00 - contact@sdis04.fr - www.sdis04.fr

